L'AGROFORESTERIE ET LA TRANSFORMATION DU PAYSAGE RURAL

Pierre Blais
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
7 juin 2004

SYNTHÈSE

Un récent clip de *La lettre Prospective*, le bulletin électronique du Sénat français, fait part d'une recherche d'un groupe de l'Institut national de recherche agronomique (INRA) à Montpellier, portant sur un nouveau modèle de culture couplant l'agriculture et la sylviculture sur un même terrain.

« En plantant entre 10 et 20 % de la surface cultivée avec des arbres, un exploitant agricole peut mettre en place un capital de bois sur pied de grande valeur, moyennant une diminution négligeable (inférieure à 5%) de sa production agricole ». Au plan environnemental, cette forme d'agroforesterie comporterait plusieurs avantages, notamment en matière de réduction de la pollution due aux nitrates, de l'accroissement de la biodiversité, de la fixation des sols et de l'amélioration des paysages. De nombreux projets seraient en cours dans plusieurs régions françaises ainsi que dans d'autres pays d'Europe.

Une visite du site Internet de l'INRA de Montpellier nous permet par ailleurs de prendre connaissance d'autres travaux touchant les paysages ruraux. Mentionnons entre autres une recherche intitulée *Politiques publiques et paysages*.

COMMENTAIRES

Il s'agit sans doute d'une expérience à suivre compte tenu de la problématique du déboisement excessif observée dans plusieurs régions agricoles du Québec. Soulignons, à cet égard, que plusieurs MRC se sont dotées de réglementations pour éviter l'amplification de ce problème. Certaines ont même défini, dans leur schéma d'aménagement et de développement, un pourcentage minimal d'espaces boisés à être conservés.

Rappelons également que les orientations du gouvernement du Québec en matière d'aménagement visent la protection des boisés. Selon ces orientations : (…) « Outre l'apport économique des boisés, il y a, entre autres, leur rôle dans la préservation des sols contre l'érosion hydrique et éolienne, dans la régulation des eaux et de la nappe phréatique, dans l'équilibre écologique au regard de la préservation d'îlots et d'habitats favorisant une diversité biologique faunique et floristique, dans la protection des potentiels acéricoles et récréotouristiques ainsi que leur valeur paysagère. ».

Soulignons par ailleurs que des chercheurs québécois réalisent présentement des recherches visant la mixité agriculture-sylviculture. Mentionnons, à ce propos, la recherche, intitulée *Développement de systèmes de cultures intercalaires intégrant des feuillus nobles et des peupliers hybrides aux cultures agricoles*, menée par le chercheur Alain Olivier, du Département de phytologie de l'Université Laval. Cette recherche se trouve financée dans le cadre de l'*Action concertée pour le*

soutien stratégique à la promotion et à la consolidation de la recherche sur l'environnement rural, un vaste programme de recherche financé par les trois fonds subventionnaires[1] et quatre ministères[2] du gouvernement du Québec.

RÉFÉRENCES

Gouvernement de France, Groupe de Prospective du Sénat. 2004. « Vers une métamorphose du paysage rural européen? », *La lettre Prospective*, [Bulletin électronique], Paris, N° 2, mai-juin, 1 p.
http://www.prospective.org/gps_front/index.php4?rubrique_id=4&tpl_id=2&contenu_id=392&id=386&lettre=
www.prospective.org
(7 juin 2004)

Institut national de recherche agronomique (INRA) de France. Site Internet.
http://www.inra.fr
(7 juin 2004)

INRA de Montpellier. Site Internet.
http://www.montpellier.inra.fr
(7 juin 2004)

INRA de Montpellier. Projet « Politiques publiques et paysages », Site Internet.
http://www.montpellier.inra.fr/ESR/paysages
(7 juin 2004)

Gouvernement du Québec. 2001. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement : La protection du territoire et des activités agricoles (Document complémentaire révisé)*, [En ligne], Québec, 31 p. et annexes.
http://www.mamsl.gouv.qc.ca/pdf_mamm/amen_protection_agricole.pdf
(7 juin 2004)

Gouvernement du Québec, Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies. Site Internet.
http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/nature/action_concertee/regle/popup_regle_en.htm
(7 juin 2004)

---

1 Les trois fonds subventionnaires en matière de recherche sont :
- le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, le principal responsable de l'élaboration du programme;
- le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture;
- le Fonds de la recherche en santé du Québec.

2 Les quatre ministères impliqués sont :
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation;
- le ministère de l'Environnement;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.